

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	32
VOTANTS	46

CONVOCACTION

Datée	Du 20/09/24
Affichée	le 20/09/24

OBJET

Indemnités d'éviction à verser à l'exploitant d'un terrain rue de Chennebrun à L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi vingt-six septembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le 20 septembre 2024, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Véronique HELLEUX a été nommée secrétaire de séance.

Étaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Pascal SUARD, Michel LE GLAUNEC, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAU, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Jacky DE TAEVERNIER, Daniel LANDE, Jean SELLIER, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs :

Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Paule KLYMKO a donné pouvoir à Elisabeth JOSSET
François BRIZARD a donné pouvoir à Christian BARBIER
Edith LEROY a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Pascal GUEUGNON a donné pouvoir à Didier COUSIN
Charlène RENARD a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Mireille NOGUET
Philippe RONDEL a donné pouvoir à Serge DELAVALLEE
Christophe POTTIER a donné pouvoir à Daniel LANDE
Christine LEBRETON a donné pouvoir à André LAMONTAGNE

Représentés : Joël BRUNET représenté par Daniel LANDE
François CARBONELL représenté par Jean-Luc NOUAIL

Absents excusés : Jean-Luc BEAUFILS, Nadège TROUILLET, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Marie-José MARTIN, Virginie VIOLET

Absents : Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Nathalie RIBAUT, Isabelle CLOUCHE, Hubert GORET

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240926-2024-09-26-183-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024

Monsieur le Président rappelle que lors de la séance du 18 avril dernier, le conseil communautaire a approuvé la mise à disposition d'un terrain d'une superficie d'environ 4 500 m², issu de la parcelle cadastrée section ZH 93 sise sur la commune de L'Aigle au profit de Logissia (bailleur social) afin d'engager la construction de 15 logements locatifs sociaux. Cette construction s'inscrit dans le programme de reconstitution d'une offre de logements, en dehors du quartier, dans le cadre de l'opération NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), du quartier de la Madeleine, à L'Aigle.

Par délibération en date du 20 février 2020, le Conseil communautaire avait approuvé l'acquisition par la CdC, par voie de préemption, des parcelles ZH 93 à L'Aigle et ZT 49 à Saint Sulpice sur Risle. L'acte notarié stipulait que le bien était loué à Monsieur Vincent Guyet, exploitant agricole et Madame Anne Laplanche, son épouse, pour un usage agricole aux termes d'une location verbale depuis l'année 2006.

Les études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des logements qui seront construits par Logissia venant de débiter, il convient de donner congé à l'exploitant et de prévoir une indemnité d'éviction pour préjudice, au titre, notamment, de la perte de revenu.

Une indemnité d'éviction calculée sur la base du protocole d'accord relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles signé entre le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne et le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne est proposée pour un montant de 2 323 € incluant l'indemnité d'exploitation pour 2 178 € et l'indemnité complémentaire compensatrice de la perte de fumure et arrières fumures pour 145 €.

La partie de terrain concernée devra être libérée par l'exploitant au plus tard le 31/12/2024.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code Rural et de la Pêche Maritime,
- Vu la délibération n° 2020-02-20-034 du conseil communautaire en date du 20 février 2020 portant approbation de la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,
- Vu la délibération n° 2020-10-15-167 du Conseil Communautaire en date du 15 octobre 2020 portant approbation de la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine du quartier de La Madeleine,
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat de l'ANRU signée le 03 décembre 2020

Annulé et révisé en date du 01/10/2024
061-20068468-20240926-2024-09-26-183-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024

- Vu la délibération n° 2024-04-18-118 du conseil communautaire en date du 18 avril 2024 approuvant la mise à disposition d'un terrain d'une superficie d'environ 4 500 m², issu de la parcelle cadastrée ZH 93 sise sur la commune de L'Aigle au profit de Logissia afin d'engager la construction de 15 logements locatifs sociaux,
- Vu le protocole d'accord relatif à l'indemnisation des exploitants agricoles entre le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Orne et le Président de la Chambre d'Agriculture de l'Orne en date du 14 octobre 2014,
- Considérant que Monsieur Vincent Guyet et Madame Anne Laplanche peuvent prétendre à une indemnité d'éviction pour préjudice financier lié à la viabilisation par les collectivités et la construction de 15 logements par Logissia rue de Chennebrun à L'Aigle,

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le versement d'une indemnité d'éviction d'un montant de 2 323 € au profit de Monsieur Vincent Guyet et de Madame Anne Laplanche pour libérer la parcelle cadastrée section ZH 93, rue de Chennebrun à L'Aigle,
- **AUTORISE** Monsieur Le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la présente décision,
- **DIT** que le montant sera prélevé sur le budget de l'opération viabilisation des terrains rue de Chennebrun mis à disposition de Logissia, dans le cadre de l'ANRU La Madeleine

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le / 1 OCT. 2024
Publié en ligne le
Certifié exécutoire / 1 OCT. 2024

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20240926-2024-09-26-183-DE
Date de télétransmission : 01/10/2024
Date de réception préfecture : 01/10/2024